



DATES A RETENIR

REINSCRIPTIONS : Dès réception du dossier ci-joint, dûment complété et retourné par courrier au conservatoire ou en le déposant dans la boîte aux lettres devant l'établissement. Les places dans certaines classes étant limitées, nous vous conseillons de ne pas attendre les portes ouvertes de septembre pour effectuer cette démarche.

NOUVELLES INSCRIPTIONS : Mercredi 2 et 9 septembre 2026 de 14h à 17h puis du mardi au vendredi de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous par téléphone au 03.87.78.52.83 ou par courriel : conservatoiremusique-bouzonville@orange.fr

PORTES OUVERTES : Samedi 5 septembre 2026 de 9h30 à 12h30

RENCONTRE AVEC LES PROFESSEURS : Samedi 12 septembre 2026 à 16h obligatoire et indispensable pour les élèves qui pratiquent déjà un instrument, afin de définir les emplois du temps qui seront établis uniquement à ce moment-là (et non par téléphone).

REPRISE DES COURS : à partir du lundi 14 septembre 2026



PLANNING DES COURS

Cours	Jour	Horaire
Danse (à partir de 6 ans)	Mardi	17h30 à 18h30
Eveil musical (à partir de 4 ans)	Mercredi	9h30 à 10h15
Pré-solfège (à partir de 6 ans)	Mercredi	10h30 à 11h15
FM Cycle 1 – année 1	Mercredi	14h à 15h
FM Cycle 1 – année 2	Mercredi	14h à 15h
Séance Chorale	Mercredi	15h05 à 15h35
FM Cycle 1 – année 3	Mercredi	15h40 à 16h40
FM Cycle 2 – année 1	Mercredi	15h40 à 16h40
FM Cycle 2 – année 2	Samedi	10h à 11h
FM Cycle 2 – année 3	Samedi	11h à 12h
Classe orchestre	Samedi	16h30 à 18h

Dès l'âge requis (7 ans), tout élève inscrit devra obligatoirement pratiquer un instrument enseigné au conservatoire (sauf élèves en classe d'éveil, de pré-solfège et de danse).

Pour les nouveaux élèves, l'attribution de l'instrument se fera de septembre à janvier suivant les disponibilités (sauf pour les classes de piano et de percussions qui pourront débuter dès la rentrée).



- ✓ Les cours de Formation Musicale sont obligatoires pour tous les élèves.
- ✓ La séance Chorale est obligatoire durant les 4 premières années de FM.
- ✓ La participation à la Classe Orchestre et/ou à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Bouzonville est obligatoire dès décision de la direction (*voir projet d'établissement*).
- ✓ Toute absence doit être signalée à l'avance auprès du professeur ou de la direction.
- ✓ Un professeur n'est pas tenu de rattraper un cours lorsque l'élève est absent.
- ✓ Pour des raisons pédagogiques, la présence des parents lors des cours n'est pas acceptée.



CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

❶ Tarifs : [Voir formulaire d'inscription](#)

❷ Les droits d'inscription étant annuels, ils restent dus en cas de démission en cours d'année.

❸ Pour s'acquitter des droits ainsi définis, il existe trois possibilités :

- Règlement unique à l'inscription (par chèque, en espèces ou par carte bancaire).
- Prélèvement automatique en 5 mensualités : formalités à l'inscription (se munir d'un I.B.A.N.).
- Règlement par 3 chèques déposés à l'inscription et encaissés en septembre, novembre et janvier.

❹ Les instruments seront loués à titre gracieux aux élèves dans les conditions fixées par le contrat. **La famille devra assurer l'instrument et présenter une attestation d'assurance au conservatoire.** Après les nombreuses inscriptions de ces dernières années et un parc instrumental en rupture de stock, nous invitons les familles des élèves des 2^e et 3^e cycles à acheter leurs propres instruments afin que les nouveaux élèves puissent profiter des prêts gratuits.

❺ Les élèves qui ne poursuivraient pas leurs études à la rentrée devront impérativement restituer leur instrument au plus tard le **5 septembre 2026 en bon état** (attestation ou facture de révision). Au-delà, une location sera exigée et les frais éventuels de remise en état facturés.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES PROPOSEES



ACCES CLASSE D'ORCHESTRE ET ORCHESTRE D'HARMONIE

Voir règlement intérieur article 8 : Sur avis du professeur et avec l'accord de la direction, les élèves sont intégrés obligatoirement dans la Classe Orchestre ou l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Bouzonville et devront participer avec assiduité aux répétitions et concerts.

Les élèves qui refuseraient de le faire, sans raison valable, ne pourront plus bénéficier des avantages proposés par le conservatoire (prêt gratuit d'instrument).

EVALUATIONS

Le passage au niveau supérieur (intra-cycle et fin de cycle) s'obtient par l'évaluation non chiffrée sous forme d'acquisitions de notions en contrôle continu et lors des examens sur décision de l'équipe pédagogique ou d'un jury en fin d'année.